

# LES VALEURS ET PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Constitution définit les **valeurs** et les **principes** de la République française. On les retrouve dans les articles 1 et 2 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale » et « La devise de la République est " Liberté, Égalité, Fraternité " ».

## L'INDIVISIBILITÉ

En France, tous les citoyens ont les mêmes droits et les mêmes devoirs dans l'ensemble du pays. Personne (individu ou groupe) ne peut s'attribuer le pouvoir. Ces lois protègent et garantissent la liberté de chacun. Elles donnent aussi des droits et des devoirs (ex. : aller à l'école, respecter les gens...).

## LA LAÏCITÉ

Le principe de laïcité est défini par la loi de séparation des religions et de l'État. Cette loi a été votée en 1905. Elle donne à chacun la liberté de choisir une religion ou de ne pas en avoir. Elle implique aussi la **neutralité** de l'État vis-à-vis de toutes les religions.

## LA DÉMOCRATIE

Dans une démocratie, le pouvoir appartient au peuple. En France, chaque citoyen a une voix et vote librement pour élire le président de la République, les représentants à l'Assemblée nationale (députés), les représentants des régions, des départements et des villes. On dit qu'ils sont élus au « suffrage universel ».

## LE CARACTÈRE SOCIAL ET LA FRATERNITÉ

En France, l'État doit assurer à chaque personne et à sa famille ce qu'il faut pour vivre : une éducation, un logement, un emploi, la protection de la santé... Et chacun à son niveau peut aussi être solidaire en aidant ceux qui sont en situation difficile (maladie, chômage, pauvreté...).

## L'ÉGALITÉ

Les citoyens ont tous les mêmes droits, quels que soient leur lieu de vie, leur origine, leur religion, leur façon de vivre... Les règles sont aussi les mêmes pour tout le monde, et la loi doit être appliquée de la même façon pour tous.

LIBERTÉ  
ÉGALITÉ  
FRATERNITÉ

ÉCOLE

## LA LIBERTÉ

« Les hommes naissent et demeurent libres », dit la Déclaration des droits de l'homme et du **citoyen**. Chacun est ainsi libre de s'exprimer, de voter, de circuler, de se réunir, de choisir ses idées politiques, de travailler... Tout cela, dans le respect de la loi.

## DICTIONNAIRE

**Valeur** : ce à quoi on accorde beaucoup d'importance et que l'on partage avec d'autres.

**Principe** : règle de conduite.

**Neutralité** : ici, fait de ne préférer aucune religion à une autre.

**Citoyen** : habitant d'un pays ayant des droits et des devoirs.

